



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
UNIVERSITÉS  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Bordeaux, le 31 janvier 2011

Le Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

Vu le code de l'Éducation, et notamment ses articles D521-1 et suivants :

Après consultation du comité technique paritaire académique le 3 décembre 2010 :

Après consultation du conseil académique de l'Éducation nationale le 7 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT que le déroulement des cours prévus les vendredi 18 mai et samedi 19 mai 2012 risque d'être perturbé par un absentéisme important en raison du pont de l'Ascension, notamment dans les établissements scolaires disposant d'un internet;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'une adaptation du calendrier scolaire laissée à l'initiative des établissements scolaires est susceptible d'entraîner des difficultés au regard notamment de l'organisation des transports scolaires;

#### ARRETE

Article 1 : le calendrier scolaire de l'année 2011-2012 fait l'objet de l'adaptation suivante pour l'ensemble des écoles, collèges, lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat dans le ressort de l'académie de Bordeaux:

- les cours prévus le vendredi 18 mai 2012 sont reportés au mercredi 2 novembre 2011;
- les cours prévus le samedi 19 mai 2012 sont reportés à une date laissée à l'appréciation des établissements concernés.

Article 2 : le présent aménagement du calendrier scolaire dans l'académie de Bordeaux ne fait pas obstacle à l'organisation éventuelle d'examens (notamment brevets de techniciens supérieurs) dans les établissements concernés le vendredi 18 mai ou le samedi 19 mai 2012.

Article 3 : les inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées Atlantiques ainsi que le secrétaire général de l'académie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Jean-Louis NEMBRINI  
